

— LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES —

Séance du conseil municipal du 15 octobre 2024

Document établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 01 juillet 2022, modifié par l'ordonnance n° 2031-1310 du 07 octobre 2021.

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 à l'unanimité et une abstention ;
- 2- Le conseil a pris acte du compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal ;

AFFAIRES BUDGETAIRES ET COMPTABLES		
Délibération n°2024/10/88	Acquisition d'un ensemble de matériels auprès du comité Foire-Exposition.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/89	Dissolution de l'association des professionnels de Brantôme en Périgord : acceptation du reversement du solde de trésorerie.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/90	Décision modificative n°02 du budget principal 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/91	Décision modificative n°01 du budget annexe 2024 du service assainissement collectif.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/92	Décision modificative n°01 du budget annexe 2024 vente énergies.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/93	Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves scolarisés en classe ULIS et domiciliés hors commune.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/94	Durée des amortissements : rajout du compte 2158 en M4.	Adoptée à l'unanimité
RESSOURCES HUMAINES		
Délibération n°2024/10/95	Création d'un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps plein à compter du 1 ^{er} janvier 2025 pour le service des écoles et de l'entretien ménager des locaux.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/96	Convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Dronne et Belle auprès de la commune.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2024/10/97	Attribution de chèques cadeaux aux agents de la collectivité à l'occasion de Noël.	Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

Délibération n°2024/10/98

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 du SMAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac.

**Adoptée
à l'unanimité**

Le 16 octobre 2024

